

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Caducité de subventions accordées aux titres de la Politique de la Chasse, de la Protection et Défense des Animaux et de l' Aide du Département à l'Aquisition de Réserves Foncières

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de prononcer la caducité ou le renoncement aux subventions (ou à leur solde) attribuées :

- en 2013, à la commune de Meyreuil pour un montant de 13 716, 00 €;
- en 2013, à quatre sociétés de chasse pour un montant de 2 257,13 €;
- en 2014, une société de protection des animaux pour un montant de 2 400, 00 €

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**